

**Service instructeur**  
Direction de l'Environnement  
et du Cadre de Vie (DEVI)

**6<sup>ème</sup> Commission - N° 2007/IV-6e/15**

**Service consulté**

**Eau, Environnement Naturel, Cadre de Vie et Agriculture**  
**Ajustements budgétaires**  
**Décision Modificative 1**

**Résumé :** Il vous est proposé d'inscrire 6,5 M€ d'Autorisations de Programmes nouvelles sur le programme C014 pour l'Aménagement des Rivières, Lacs et Barrages et 100 000 € de Crédits de Paiement nouveaux pour l'Abattoir de Cernay ; enfin un montant de 412 873,82 € est nécessaire pour faire face aux réinscriptions de subventions de fonctionnement non soldées. Par ailleurs, ce rapport est également l'occasion de compléter le dispositif d'aides en matière d'électrification et de prendre une décision de principe quant à la participation financière aux actions de communication du SAGE III-Nappe-Rhin.

**A – AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES**

**1 – Autorisations de Programmes**

Dans le domaine de l'Environnement et du Cadre de Vie, les nouvelles Autorisations de Programmes (AP) nécessaires concernent l'hydraulique fluviale.

En effet, les travaux de sécurisation de la Commune de BLOTZHEIM et de la zone d'activité de HESINGUE doivent être entrepris conjointement à l'aménagement de la Zone 6 bis de l'aéroport de MULHOUSE-BALE pour permettre l'extension de l'implantation de la Société JET AVIATION.

Cette implantation nécessite d'une part le détournement de deux cours d'eau qui traversent la zone, qui sont le Liesbach et le Denschengraben et d'autre part, la sécurisation de la plate-forme vis-à-vis des inondations. Il est donc nécessaire de dévier ces deux cours d'eau sur une distance totale de 2 km et de profiter de cette déviation pour les replacer sous le niveau du terrain naturel alors qu'actuellement ils coulent entre des digues, étant autrefois utilisés pour irriguer les terres.

Ces travaux sont à coupler à ceux liés à la création de zones d'épandage de crue à l'aval du secteur remanié.

Le coût estimatif de l'ensemble de cette opération s'élève à 5 M€ TTC. Elle s'inscrit pour partie dans la participation du Département à l'aménagement de la zone 6bis de l'aéroport.

A ce montant, il convient d'ajouter 1,5 M€ d'AP exceptionnelles au Programme d'Aménagement de Rivières permettant principalement de réaliser les travaux rendus nécessaires par les PPRI qui viennent d'être promulgués par le Préfet.

Ainsi, la demande d'AP complémentaire s'élève à 6,5 M€ sur le programme C014 Aménagement de Rivières, Lacs et Barrages. En ce qui concerne les crédits de paiement, les ajustements seront faits en DM2 en fonction de l'avancement du chantier de l'aéroport.

Compte tenu des différents ajustements réalisés sur les AP antérieures soldées à un montant inférieur à leur inscription initiale, au total, l'enveloppe financière de l'environnement et du cadre de vie diminue de 702 103,41 € en AP.

## **2 - Crédits de Paiement**

En ce qui concerne les Crédits de Paiement (CP), 100 000 € d'inscriptions nouvelles sont nécessaires pour les investissements destinés à l'abattoir de CERNAY.

En fonctionnement, les seules réinscriptions de subventions de fonctionnement non soldées en 2006 concernent l'environnement et l'agriculture, pour un montant de 297 162,97 € et les déchets pour 115 710,85 €, soit au total 412 873,82 € de réinscriptions.

D'autres mouvements sont réalisés principalement concernant l'abattoir de Cernay et les biodéchets.

## **B - AJUSTEMENTS DES POLITIQUES D'INTERVENTION**

### **1. Programme d'Aide à l'Électrification**

#### **Modification de la nomenclature des opérations subventionnables « au coup par coup »**

Lors de la séance du 16 juin 2000, le Conseil Général avait adopté la réforme du dispositif d'aides accordées aux Communes et aux groupements de communes et entériné la nomenclature des opérations subventionnables au titre de la politique d'aide à l'électrification, dite « au coup par coup ».

Le Conseil Général étant saisi par des agriculteurs, de demandes d'aide à l'électrification de plates-formes de compostage, politique qu'il souhaite de manière générale favoriser, il y aurait lieu de rajouter ce type d'opération à la liste des opérations subventionnables.

En conséquence, il vous est proposé de retenir le taux de 40 % et les mêmes critères (enfouissement des lignes, domaine public, déduction du coût forfaitaire d'un raccordement classique) que pour l'électrification des hangars agricoles d'élevage, de stockage de matériels, des sorties d'exploitation et puits d'irrigation.

## **2. SAGE III - Nappe - Rhin**

### **Participation aux actions de communication**

Le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE III-Nappe-Rhin avait saisi en juin 2006 les deux Départements, la Région et l'Agence de l'Eau pour la clé de répartition de l'étude du plan de communication, estimée à 30 000 € T.T.C. :

Région Alsace	:	9 000 € (30 %)
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	:	9 000 € (30 %)
Département du Bas-Rhin	:	6 000 € (20 %)
Département du Haut-Rhin	:	6 000 € (20 %).

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, consultée le 3 juillet 2006, avait émis un avis de principe favorable à une participation à l'étude des actions de communication. Cette participation prendra finalement la forme d'une subvention à la Région Alsace, qui a accepté la maîtrise d'ouvrage de cette étude, la Commission Locale étant une structure sans budget propre.

Un rapport en Commission Permanente sera présenté en ce sens pour autoriser cette dépense à hauteur exacte de 5 609,24 €, sans inscription de nouveaux crédits de paiements.

Cette étude étant pratiquement achevée, le coût des différentes actions préconisées (colloque, logo, documents spécifiques, ...) s'élèverait à environ 140 000 € sur trois ans et la Commission Locale nous sollicitera évidemment, le moment venu, pour le cofinancement de cette deuxième phase opérationnelle du plan de communication.

Dans cette attente et à ce stade, je vous propose d'émettre un avis de principe favorable à la participation financière à cette importante campagne de communication, sous réserve toutefois du même accord du Conseil Général du Bas-Rhin, tant sur les priorités à établir au niveau des actions que sur leur étalement éventuel dans le temps.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER